

être une autre semaine qu'en sais-je,—à discuter une motion dont la Chambre aurait pu disposer dans une couple d'heures.

Je le répète, nous avons entendu nombre de discours de la part des honorables membres de l'opposition; certains orateurs furent éloquentes; d'autres furent plus terre à terre tandis que quelques honorables membres se sont contentés de faire appel aux passions et aux plus bas instincts de la nature humaine. Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur ces discours; cependant, je citerai de courts extraits de certains discours parce qu'ils reflètent fidèlement les idées de mes honorables amis de la gauche.

L'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot), dans un discours qu'il a prononcé dans cette Chambre, le 10 du courant, s'est exprimé ainsi qu'il suit:

Le malheur au Canada dans cette question du chômage, c'est le défaut de contact entre les ministres millionnaires et le peuple. Bien nourris, contents et heureux, ils ne peuvent se faire à l'idée que dans les villes et à la campagne il est des pauvres gens qui souffrent de la faim.

Je demande à tous les gens sensés: Sont-ce là des paroles qui devraient tomber des lèvres d'un honorable député? Il s'agit d'une tentative de soulever les préjugés d'une classe contre une autre. Je ne conçois pas que l'honorable membre veuille donner à entendre que les millionnaires sont tous du même côté dans cette Chambre ou qu'ils sont tous conservateurs. Tout le monde admettra sans doute que les millionnaires conservateurs ne sont pas plus à blâmer que ceux du parti libéral. Dans une ère aussi critique que celle que nous traversons, pourquoi donc tente-t-on de soulever les préjugés d'une classe contre une autre? Si mon honorable ami était sincère et voulait réellement aider à la solution des problèmes de l'heure; à l'instar du plan suggéré par d'autres honorables députés, s'il désirent demander aux millionnaires canadiens de céder une part de leurs richesses au trésor public, il pourrait très bien utiliser son influence du côté de la gauche. Pour ne citer qu'un exemple, l'honorable représentant de Témiscouata pourrait avoir une entrevue avec les capitalistes, qui ont réalisé quelques millions de dollars dans l'affaire de Beauharnois, afin de leur demander de verser au trésor public une partie de leurs bénéfices. Il a prétendu que certains des ministres actuels sont bien nourris et contents. Eh bien, monsieur l'Orateur, on sait que notre collègue de Témiscouata (M. Pouliot) n'aurait guère à s'éloigner des limites de sa circonscription pour trouver des députés qui sont assez bien nourris aux frais du pays; plus que cela, des milliers de citoyens de la province de Québec aimeraient à obtenir plus de détails touchant les services que ces honorables députés ont rendus en

échange du chèque qu'ils retirent chaque année. Mais je dis que, des paroles comme celles-là ne devraient pas sortir de la bouche des représentants du peuple; pour ma part, je me serais abstenus de mentionner ces faits, s'il n'y avait pas eu de provocation de la part de nos honorables collègues; de pareilles paroles ne devraient pas être prononcées, je le répète, par des membres de cette Assemblée; cependant, j'estime que nous devons utiliser les mêmes armes que nos adversaires.

Et maintenant, je désire consacrer quelques minutes à l'examen du discours qu'a prononcé l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis), ces jours derniers. En discutant la présente résolution, il a fait des assertions qui n'ont guère de rapport avec la question en discussion; cependant, il semblerait qu'il est possible de discuter n'importe quoi au cours de ce débat. Je citerai les paroles que le compte rendu du hansom met dans la bouche de l'honorable député afin que l'on ne m'accuse pas de dénaturer le sens de ses paroles. Voici:

(Texte)

M. Denis: Je dirai à l'honorable député de Québec-Montmorency que cette loi-là fut passée dans le but de revendiquer l'honneur de la province de Québec, attaqué et outragé par un saltimbanque se servant d'une caisse électorale dont la source est aussi bien connue de l'honorable député de Québec-Montmorency que celle de la Beauharnois. Vous n'avez pas le droit, monsieur le député, de vous lever en cette Chambre et de prétendre que les libéraux de la province de Québec ont volé les élections lors de la dernière campagne électorale provinciale. Votre accusation est absolument fautive et mensongère. Vous n'avez pas non plus le droit d'insulter les électeurs de la province de Québec en laissant entendre qu'ils se sont tous vendus.

Je veux faire remarquer à l'honorable député de Saint-Denis (M. Denis) que le député de Québec-Montmorency (M. Dorion) n'a jamais prononcé les paroles qu'il lui prête. Voici ce qu'a dit l'honorable député de Québec-Montmorency à ce sujet:

Si l'honorable député de Québec-Est veut parler d'autocratie, de tyrannie, qu'il nous parle donc du bill Dillon, que l'honorable M. Taschereau a fait adopter par la législature afin de légaliser les élections volées, dans la province de Québec, au cours de l'été dernier!

L'honorable député de Québec-Montmorency, pas plus qu'aucun des députés de la droite, n'a jamais prétendu que les électeurs s'étaient tous vendus dans la province de Québec au cours de l'été dernier. Sur 450,000 citoyens environ, qui ont enregistré leur vote au cours de l'élection de juillet dernier, il y en a 216,000 qui, malgré tous les moyens employés par les agents du Gouvernement, ne se sont pas laissés corrompre.

M. RHEAUME (texte): Quel rapport cela a-t-il avec la motion devant la Chambre?